



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 18269

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les inquiétudes du monde associatif quant à la suppression prévue dans le PLFSS 2008 des exonérations de la cotisation accidents du travail pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir (CAV). Cette cotisation, non compensée par l'État, va influencer gravement sur l'équilibre de ces associations qui accueillent des personnes les plus éloignées de l'emploi et qui parfois même cumulent des difficultés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour permettre une prise en charge plus réaliste du coût salarié "chargé" des personnes accompagnées dans leur parcours d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18269

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1742

Question retirée le : 11 mars 2008 (Retrait pour cause de question identique)